



Fiche de renseignements

ENFANT

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe :
Ecole : Classe :
Nom enseignant(e) :

RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom et prénom du père :
Adresse :
☎ Domicile : Portable : Professionnel :
Profession :
Mail :

Nom et prénom de la mère :
Adresse :
☎ Domicile : Portable : Professionnel :
Profession :
Mail :

Numéro de sécurité sociale du responsable de l'enfant :
Nom et N° du contrat d'assurance (responsabilité civile) de l'enfant :
N° d'allocataire CAF :
Nom du médecin traitant : N° tél :

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :

Nom et prénom	Lien de parenté	Téléphone fixe	Téléphone portable

Mon enfant est autorisé à rentrer seul (uniquement pour les enfants de l'école primaire sur décharge écrite)

Personnes à joindre en cas d'urgence (autres que les parents)

Nom et prénom	Lien de parenté	Téléphone fixe	Téléphone portable



Fiche d'inscription Périscolaire « La Fourmilière »



COMMUNE DE SAINT-QUIRIN

Inscription régulière :

Jours d'accueil	Accueil du matin	Restauration	Accueil du soir
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Inscription occasionnelle :

Je m'engage à donner un planning au plus tard le jeudi pour la semaine suivante

DELAI D'INSCRIPTION ET ANNULATION : 48h à l'avance avant 11h

Les inscriptions annulées moins de 48heures à l'avance seront tout de même facturées. Nous comptons sur votre compréhension

Tarifs

Quotient familial	Tarifs				
	7h30 à 8h30 Accueil + temps libre	11h20 à 13h Repas + temps libre	Accueil +activité 15h20 à 17h00	Accueil +activité 17h00 à 18h30	Journée Complète
- 345	2.00	5.00	2,00	2,20	11.20
345-700	2.20	5.20	2,20	2,40	12.00
701-900	2.40	5.50	2,40	2,60	13.10
901-1100	2,60	5.80	2,60	3.00	14,00
+1101	2,90	6.10	2,90	3.20	15,10

Ce tableau tient compte de la participation de la CAF

*calcul du quotient familial : revenu net des parents avant abattements

Nbre de parts

J'autorise le personnel de l'accueil périscolaire « la fourmilière »

- à prendre en charge mon enfant directement à l'école et à effectuer le trajet nécessaire à pied ou en mini bus lorsque celui (celle)-ci doit se rendre à l'accueil périscolaire du soir et/ou à 12h.
- à photographier mon enfant et à diffuser ces photos sur le site internet et la chaîne locale, dans le bulletin ou sur tout support de communication de la municipalité ou dans la presse.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Fait à : , le

Signature :



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle



COMMUNE DE SAINT-QUIRIN
Périscolaire « La Fourmilière »
165, rue du général de Gaulle
57560 SAINT-QUIRIN
Tél : 03 87 08 66 71
perisaintquirin@outlook.fr
www.saintquirin.fr

INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS

8 JUILLET AU PLUS TARD

Le dossier d'inscription doit être impérativement complet pour être validé

Il doit comporter les éléments suivants :

- Fiche d'inscription dûment remplis avec photo d'identité récente
- Numéro d'allocataire CAF
- Avis d'imposition (le dernier)
- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie avec photocopie du carnet de santé (vaccinations)
- Photocopie de l'attestation d'assurance extrascolaire 2016/2017 en responsabilité civile
- Justificatif de domicile
- Photocopie livret de famille
- Attestation d'acceptation du règlement intérieur dûment signée

Karine COLLINGRO

Maire De Saint-Quirin

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le calcul

Le quotient familial retenu à ce jour est celui de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{1/12e des ressources annuelles + prestations familiales mensuelles perçues}}{\text{nombre de parts}}$$

Les ressources annuelles

Ce sont les revenus imposables des parents, avant tous abattements fiscaux et, pour les employeurs et travailleurs indépendants, avant report des déficits antérieurs.

Les prestations familiales

Les prestations familiales retenues pour calculer le quotient familial sont celles qui ont été versées au titre du mois précédent.

Toutes les prestations légales sont prises en compte à l'exception de :

l'allocation de rentrée scolaire
la prime de déménagement
l'allocation d'éducation spéciale "retour au foyer"

la prime à la naissance et à l'adoption de la PAJE (Prestation d'accueil du Jeune Enfant) le complément de libre choix du mode de garde de la PAJE

Le nombre de parts

Le nombre de parts se calcule de la façon suivante :

Parent isolé ou couple de parents	2 parts
1er ou 2e enfant	0,5 part
3e enfant	1 part
4e enfant et suivant	0,5 part
enfant handicapé quel que soit son rang	1 part

Ne sont pris en compte que les enfants à charge de moins de 20 ans pour lesquels des prestations familiales sont versées.